

## Une nouvelle mesure pour relancer la consommation locale

Lorient Agglomération poursuit sa démarche en faveur de la relance de l'activité économique locale et accorde une nouvelle aide en direction des professionnels de l'hôtellerie-restauration en proposant la prise en charge d'une partie de leurs achats issus des circuits locaux.

Dans le cadre de sa compétence développement économique et de son plan de relance, Lorient Agglomération poursuit sa mobilisation et propose un dispositif inédit en faveur de l'économie locale et des circuits locaux. Lancé en partenariat avec les trois chambres consulaires, il se traduit par un soutien financier aux professionnels de l'hôtellerie-restauration (incluant les traiteurs, les bars et les cafés) qui s'approvisionnent en privilégiant la production locale.



L'opération présente le double avantage de constituer une aide aux acteurs du secteur de l'hôtellerie-restauration (environ 1 000 établissements sur le territoire de Lorient Agglomération) tout en entraînant des retombées économiques directes sur les circuits courts locaux : producteurs, transformateurs de fruits, légumes, viandes, poissons, vins, bières, pains et pâtisseries. Le dispositif doit permettre également d'initier de nouvelles collaborations entre les différentes filières ou de les amplifier, comme l'ambitionne le Programme Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Lorient, initié et animé par Lorient Agglomération.

La plateforme numérique « marché de territoire du Pays de Lorient », accompagnée par Lorient agglomération, est une solution en ligne qui peut faciliter les transactions entre professionnels de l'hôtellerie-restauration et les producteurs locaux.  
<https://paysdelorient.viaterroirs.fr>

Concrètement, les professionnels de l'hôtellerie-restauration qui ont effectué des achats alimentaires auprès des fournisseurs locaux sont invités à transmettre les factures acquittées (à compter du 7 octobre 2020) à Lorient Agglomération lors d'une demande unique : [contact-pole-developpement@agglo-lorient.fr](mailto:contact-pole-developpement@agglo-lorient.fr). Ils pourront ainsi obtenir une aide forfaitaire de 500 euros maximum pour les restaurants et traiteurs et 200 euros pour les cafés et les hôtels. Le montant de l'aide sera plafonné aux montants facturés présentés lors de la demande.

Pour bénéficier de cette aide, les professionnels doivent être situés sur le territoire de Lorient Agglomération, être inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés et exercer une activité correspondante aux codes APE 5510Z à 5630Z.

Pour ce dispositif couvrant le périmètre des 25 communes du territoire, Lorient Agglomération a prévu une enveloppe de 200 000 €. Il est mis en œuvre dès le mois d'octobre et jusqu'à la fin de l'année 2020.

En juillet dernier, le Conseil communautaire a voté des mesures de soutien aux entreprises locales les plus touchées par la crise sanitaire et économique engendrée par la Covid-19. Il a été ainsi décidé de soutenir les entreprises bénéficiaires du volet 2 du Fonds de solidarité à hauteur de 1 500 euros, de dégrever la CFE des entreprises du secteur du tourisme et de l'événementiel et enfin de soutenir les initiatives collectives des acteurs du commerce en centralité. Ces mesures font elles même suite à de premières initiatives mises en œuvre dès le second trimestre 2020 : élargissement du Pass Commerce et Artisanat, contribution au fonds régional Covid résistance, reports de loyers. Lorient agglomération poursuit ainsi la mise en œuvre de mesures d'accompagnement du tissu économique local, en cohérence et subsidiarité avec les autres acteurs publics, en premier rang desquels l'Etat et la Région.